

LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Nivôse, an VII.



Etablissement d'un bureau de santé au Caire. — Traduction d'une lettre adressée au schérif de la Mecque, par les chefs et notables du Caire. — Déclaration du grand-duc de Toscane, relative à l'augmentation des troupes réglées et des milices de son duché. — Réception faite au général Massena à Zurich. — Résultat de l'assemblée générale des actionnaires de la caisse des comptes courans. — Nouvelles diverses.

Le prix de la souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matières pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ARMÉE D'ORIENT.

Suite des ordres datés du quartier-général du Caire, du 14 fructidor, an 6, au 28 vendémiaire an 7.

Le général en chef ordonne que le 15 vendémiaire il y aura en public & en présence des généraux d'artillerie & du génie, un examen pour les jeunes gens de l'école polytechnique qui veulent entrer dans l'artillerie & le génie. & seront porteurs d'un ordre de l'état-major. Le citoyen Monge, examinateur de la marine, sera chargé dudit examen.

Ordre du 7 vendémiaire. — Hier, quelques soldats se sont permis d'insulter publiquement des femmes du pays dans le quartier dit du *Mouski*, où leur violence a répandu l'effroi. En attendant qu'on puisse reconnoître & punir les coupables, & afin d'éviter qu'à l'avenir de pareilles choses se renouvellent, il est ordonné aux chefs de corps en garnison au Caire, de désigner chaque jour deux sous-officiers, qui se porteront alternativement dans les quartiers les plus fréquentés de la ville : ils veilleront à ce qu'il ne se commette rien contre l'ordre public, & ils feront arrêter, s'il est possible, ceux qui le troubleront, ou du moins tâcheront de les connoître, afin de les faire punir.

Ordre du 9. — Art. 1^{er}. Il y aura un bureau de santé & de salubrité pour la ville du Caire, qui correspondra directement avec le commandant de la place.

II. Il sera composé des citoyens Blanc, ordonnateur des lazarets; François Rosetti; Louis Francke, médecin; Pierre Clapier.

III. Ce bureau sera spécialement chargé de commander toutes les mesures, d'en surveiller l'exécution pour la salubrité de la ville du Caire, prévenir la peste & autres maladies épidémiques.

IV. Le commandant de la place désignera un local pour le bureau. Les membres se réuniront dans la journée de demain.

Signé, BONAPARTE.

Extrait des registres du conseil militaire d'Alexandrie.

Les nommés Jean-Baptiste Penati, Benedite & François

Sala, accusés & convaincus d'avoir coupé des grappes de dattes dans un jardin turc, ont été condamnés, d'après le titre 6 de la loi du 21 brumaire, à être promenés deux fois dans un jour dans le camp, la garde assemblée, au milieu d'un détachement, portant ostensiblement les grappes de dattes, leur habit retourné, & portant sur la poitrine un écriteau, sur lequel étoit écrit *maraudeur*.

(La suite à demain).

Extrait du Courier de l'Égypte, du 12 fructidor au 20 vendémiaire.

N°. 6, 2^e jour complémentaire.

Traduction d'une lettre adressée au chérif de la Mecque, par les cheicks et notables du Caire.

Après avoir adressé au ciel les vœux ardents que nous ne cessons de lui faire pour la conservation des jours précieux de notre seigneur le prince des fideles, l'ornement du bandeau royal de la postérité du Hachim, le fleurion de la couronne de la race prophétique, le chérif Galib, sultan de la Mecque; veuille le tout-puissant l'élever au plus haut degré de gloire, le combler de ses plus insignes faveurs, lui accorder une protection spéciale, & le préserver de tout contre-téms fâcheux qu'amène la révolution des jours & des nuits, en considération des mérites de son glorieux aïeul le plus puissant des intercesseurs.

Nous avons l'honneur d'informer notre seigneur dont le génie actif ne cesse jamais de veiller aux intérêts de la religion & des fideles, comme aussi nous avons l'honneur d'informer les seyds, descendans d'Abdernenaf, un des plus illustres aïeux de nos seigneurs les chérifs, tous les docteurs de l'Islamisme, habitans de la Mecque, les cadis, les imans prédicateurs, & généralement tous les négocians & employés dans le gouvernement de la ville sainte, que le 7 du mois de Safar, qui tomboit un samedi, l'armée française s'est présentée sur les terres de Giza, sur la rive occidentale du Nil, & y a livré le même jour, aux mameloucks, un combat qui a duré deux heures environ. L'issue de ce combat a été fatale aux mameloucks, qui ont été forcés de prendre la fuite vers le coucher du soleil, après avoir laissé sur le champ de bataille un grand nombre de leurs combattans. Le lendemain au matin, une députation des docteurs de la loi & des notables de la ville du Caire, se transporta à Giza pour demander sauve-garde & protection en faveur des habitans, excepté les mameloucks & leurs adhérens. Le général en chef leur accorda leur demande. Les mêmes députés demandèrent que le kouïbé, c'est-à-dire les vœux que les prédicateurs des mosquées ont cou-

tume de faire pour sa majesté impériale le vendredi , à la priere de midi , eussent lieu comme ci-devant. Le général en chef y souscrivit d'une manière authentique , & il ajouta qu'il étoit un des plus dévoués amis de l'empereur des Ottomans , qu'il chérissoit ceux qui lui étoient attachés ; & que tous ses ennemis étoient les siens.

Et de suite il ordonna que les exercices religieux se fissent librement comme à l'ordinaire , dans la ville du Caire ; & que la proclamation de la priere , la lecture du coran , l'ouverture des mosquées , & tous actes de piété reprissent leur cours. Il se plut encore à informer la députation qu'il étoit pénétré de la vérité incontestable qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu ; que les Français , en général , étoient remplis de vénération pour notre prophète & le livre de notre sainte loi , & que beaucoup d'entr'eux étoient même convaincus de la supériorité de l'islamisme sur toutes les autres religions ; & en preuve , le général cita la délivrance de tous les musulmans qu'il trouva esclaves à Malte lorsqu'il eut le bonheur de s'en emparer , la destruction des églises chrétiennes & des croix dans les états qu'il a conquis , & particulièrement dans les villes de Venise , où il a fait cesser les vexations qu'on faisoit aux musulmans ; le renversement du trône du pape , qui légitimoit le massacre des fideles , & dont le siège étoit à Rome. Cet ennemi éternel de l'islamisme , qui faisoit croire aux chrétiens que c'étoit une œuvre méritoire aux yeux de Dieu que de verser le sang des vrais croyans , n'existe plus pour le repos des fideles sur lesquels le tout-puissant veille avec bonté.

Lorsque les pèlerins de la Mecque s'approchèrent du Caire , le général de l'armée française se transporta lui-même dans la province de la Garke , sur les nouvelles qui parvinrent que les Arabes voleurs & assassins les avoient dispersés & dépouillés ; les troupes françaises recueillirent tous ceux qui avoient échappé à la déprédation & à la mort , leur procurèrent des montures & donnerent à manger & à boire à ceux qui avoient faim & soif.

Le général , plusieurs jours avant de partir pour la Charkie , avoit écrit à la caravane des pèlerins pour l'inviter à se rendre en droiture au Caire , où il leur seroit fait l'accueil le plus gracieux. Malheureusement ses lettres ne parvinrent point , & elle a subi ce que le destin avoit ordonné d'elle.

L'ouverture du canal de la ville du Caire s'est faite , cette année , avec plus de pompe que de coutume , dans la vue sans doute de complaire aux fideles , & de dissiper leurs inquiétudes & leurs soucis. Le général a distribué des sommes considérables en aumônes aux pauvres , & il a donné un festin aux notables : de même aussi , le jour de la naissance du prince des prophètes , il a dépensé beaucoup d'argent pour la fête qui a eu lieu , et qui a été des plus brillantes , à la satisfaction des vrais croyans. *Nous sommes à Dieu et nous retournerons à lui.* Nous devons sur-tout ne pas vous laisser ignorer que le général a témoigné le plus grand desir pour la nomination d'un émir Hady , et pour toutes les dispositions qui doivent précéder l'expédition de la caravane des pèlerins. Nous avons été d'avis , ainsi que lui , de donner cette honorable commission au très-distingué l'émir Mu'tapha Agha , kiaya de son excellence Aboubokir , pacha , gouverneur du Caire ; et ce choix nous a paru devoir être agréable à la sublime Porte , en ce qu'il assure ses droits sur un des points qui lui tiennent le plus à cœur. Aussi cette disposition a-t-elle répandu la joie et la sécurité chez tous les musulmans.

Le général de l'armée française montre le zèle le plus

actif pour les intérêts des deux sanctuaires , et il s'occupe avec assiduité de tout ce qu'il y a à faire pour l'expédition de la caravane des pèlerins ; c'est ce qu'il nous a recommandé de vous faire savoir , comme témoins oculaires des soins qu'il prend pour cet objet important , afin que , de votre côté , vous fassiez ce qui vous paroitra convenable.

Salut , & mille fois salut de paix sur cet envoyé glorieux , qui est venu annoncer la vérité aux hommes , & qui a été donné de toutes les perfections & de toutes les vertus. Salut aussi sur son illustre famille , & sur les vénérables compagnons de sa mission divine.

Fait au Caire , le 20 de la lune de Reby-il-Owol , l'an de l'hégire 1213.

(Suit un très-grand nombre de signatures).

I T A L I E .

De Florence , le 14. frimaire.

Déclaration du grand-duc de Toscane , publiée et affichée le 2. frimaire.

Son altesse royale se rappelle avec attendrissement la fidélité & l'attachement que lui ont témoigné ses bien-aimés sujets dans les circonstances les plus critiques de cette guerre , & reconnoît qu'elle doit en partie à la contenance pacifique de son peuple à l'égard de toutes les nations belligérantes , cette paix & ce bonheur dont le grand-duché a joui jusqu'à présent au grand étonnement de toute l'Europe.

Son altesse royale , constante dans la maxime de maintenir cette loyale neutralité dont elle a donné & veut donner en toutes rencontres les preuves les plus éclatantes à toutes les puissances , desire que le bon peuple toscan , docile comme il l'a été jusqu'ici à tous ses avis , le maintienne dans les mêmes sentimens & dans l'attitude d'une bienveillance universelle envers toutes les nations. Cependant , tandis que son altesse royale se flattoit de voir l'accomplissement de ses vœux par le rétablissement de la paix spécialement de l'Italie , elle a entendu le bruit des armes & des mouvemens de guerre , dans les états limitrophes. Ce motif lui a fait un devoir de manifester à ses bien-aimés sujets , la nécessité de prendre des précautions pour la défense commune , non pas contre aucune des nations belligérantes dont son altesse royale continue à recevoir les démonstrations d'amitié les plus rassurantes , mais pour soutenir cette neutralité dont elle fait profession , & pour garantir ses états des incursions d'une foule de mal-intentionnés , qui profitant des mouvemens de guerre qui arrivent dans les états voisins , tenteroient de s'introduire dans quelque partie du grand-duché avec l'intention d'y troubler le bon ordre qu'on a vu y régner jusqu'ici. A cet effet , il sera publié un édit pour l'augmentation des troupes de ligne , & un plan pour la formation des différens corps de volontaires , dans les villes , terres et bourgs de son obéissance. S. A. R. se flatte que la divine providence daignera préserver de tout désastre ce pays innocent qui n'a fait qu'acquiescer des droits à la reconnaissance de toutes les nations. C'est pourquoi , se souvenant de l'attachement et du zèle que ses fideles sujets ont témoigné , dans toutes les circonstances , à leur prince et à la patrie , elle les excite , comme leur souverain , et les exhorte comme leur pere à vouloir contribuer de leur personne et de leurs biens à ces mesures que la prudence suggère dans le moment présent , et qui n'ont d'autre objet que le maintien de ses loix qu'ils respectent et qu'ils aiment , et de cet ordre public qui assure la tranquillité des familles , la conservation des propriétés et la jouissance de tous les avantages de la société.

Signé , FERDINAND.

Dans une sec
les proprié
leurs terres à
arrondissement
le invite égale
montains pou
ils habitent.
serviront sau
digné par leur
grands propr
ble les volont
d'aband
tance.
En conséquen
rence donne
sine vont et
respectifs
dans ces
y seront
es.

D
Il est beauco
iversités étra
Paul I^{er} , fe
ngrie , que c
endu que les
plus célèbres
zick , se sou
d'instruc
Un fait auth
and sur les p
tion de l'ac
que dans le
au moins de q
de retard d
derniere diet
ales , peu de
R E P U B

Extrait d'un
Le général M
en heures du
un détachemen
radiers de la
armes sur la
la musique a
rembourg ,
compagné de
mp le comm
son inspecte
à présence
plus vive se
daires qui h
nouveaux s

R E P U
De
Les brigands
étaient diss
la nuit sur
actuellement
re départeme
petits corps d
ent la forêt d
la plus grand

Dans une seconde déclaration, son altesse royale invite les propriétaires de biens-fonds à exciter les laboureurs de leurs terres à s'enrôler promptement dans les bataillons de leurs arrondissemens respectifs pour les porter au complet. Elle invite également les propriétaires à former un corps de volontaires pour la défense des villes, bourgs & villages où ils habitent. Le gouvernement leur fournira des armes ; ils serviront sans uniforme, avec un simple signe distinctif assigné par leurs commandans. Elle invite aussi les seigneurs & grands propriétaires à dédommager d'une manière convenable les volontaires qui, pour la défense du pays, seront obligés d'abandonner les travaux dont ils tiroient leur subsistance.

En conséquence de ces déclarations, le gouvernement de France donne avis que toutes les compagnies de troupes légères vont être promptement complétées dans leurs districts respectifs, & que ceux qui se présenteront pour être admis dans ces corps, lors même qu'ils se trouveront complétés, y seront cependant inscrits en qualité de surnuméraires.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 24 frimaire.

Il est beaucoup question de défendre aux Hongrois les universités étrangères. Cette imitation de la fameuse *ukase* de Paul I^{er}, feroit une sensation beaucoup plus grande en Hongrie, que celle produite par l'*ukase* parmi les Russes, attendu que les Hongrois qui ont fréquenté les universités les plus célèbres de l'Allemagne, comme Goettingen, Jena, Wipzick, se sont, de tout tems, montrés particulièrement zélés d'instructions.

Un fait authentique & très-curieux par la lumière qu'il répand sur les paragraphes de gazettes dans lesquelles il est question de l'admirable fidélité du royaume de Hongrie, est que dans le plus petit des *comitats* de la Hongrie, il n'y a pas moins de quarante-quatre procès fiscaux entamés pour retard dans la prestation des subsides accordés par la dernière diète. Presque tous ces procès regardent des villes, peu de villes étant en retard.

R E P U B L I Q U E H E L V E T I Q U E.

Extrait d'une lettre datée de Zurich, du 22 frimaire.

Le général Massena est arrivé hier dans notre ville, vers six heures du matin. Il y a été reçu au bruit de l'artillerie. Un détachement de cavalerie a été à sa rencontre. Les tambours de la garnison, qui, à son passage, étoient sous les armes sur la place, se sont rendus avec un drapeau, & la musique à leur tête, devant le logement du général à Rembourg, où il est descendu. Il les a passés en revue, accompagné de son prédécesseur qui lui a remis sur-le-champ le commandement de l'armée, & qui va s'occuper de son inspection générale de l'infanterie. La présence de *l'enfant gâté de la victoire* a fait ici une plus vive sensation, & a excité l'enthousiasme des citoyens qui brûlent d'ardeur de voler sous ses ordres à de nouveaux succès.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Strasbourg, le 26 frimaire.

Les brigands rassemblés dans les forêts d'Hagenau sont promptement dissipés ; la plus grande partie est retournée pendant la nuit sur la rive droite ; les autres ont été arrêtés & actuellement dans les prisons de différentes villes de ce département. Le Rhin est très-bien garni de troupes ; les petits corps d'infanterie & de cavalerie traversent journellement la forêt d'Agonau, sur tous les points ; de manière que la plus grande tranquillité règne dans ces contrées.

DE PARIS, le 1^{er} nivôse.

Il y a eu hier, ainsi que nous l'avions annoncé, une assemblée générale des actionnaires de la *caisse des comptes courans*. Le discours prononcé & les états produits ont clairement démontré ;

1^o. Que depuis un mois la situation de la caisse s'est infiniment améliorée, puisqu'il y a moins de billets en circulation, & incomparablement plus de numéraire dans la caisse ;

2^o. Que les faillites qui sont arrivées sont entièrement indépendantes de la crise que la caisse a éprouvée, puisqu'on a escompté beaucoup plus de papier que précédemment ;

3^o. Que sans les agioteurs, tous les porteurs de billets seroient satisfaits, puisqu'on en rembourse chaque jour autant que dans les tems ordinaires ;

4^o. Qu'on reprendra bientôt les paiemens à bureau ouvert, puisque successivement la masse d'écus augmente ;

5^o. Que l'infidélité commise ne porte atteinte ni aux billets, ni aux dépôts ; mais seulement aux actions dont la perte même sera peu sensible, puisqu'il y a des créances solides à recouvrer.

Dans le discours qui a été prononcé et qui est d'une main habile, au milieu, on a remarqué des preuves d'un grand talent, & un tribut de reconnaissance, vivement & justement payé à la sollicitude paternelle du gouvernement.

Le renouvellement de l'établissement, avec accroissement dans le prix des actions pour augmenter le gage du public, a été arrêté à l'unanimité & avec acclamation.

— On a peut-être autant de raisons qu'on jamais d'espérer un accommodement avec le cabinet autrichien. On y croit même au dehors. Tout jusqu'ici semble annoncer que la cour de Naples a eu la folie de commencer la guerre sans l'aveu de la cour de Vienne. Les ministres de l'empereur au congrès mettent, depuis ce moment, une sorte d'affectation à le persuader aux nôtres, tant par les paroles qu'ils laissent échapper, que par les occasions de rapprochement qu'ils recherchent. Le jour même où la déclaration de guerre a été apprise à Rastadt, on a vu le comte de Lehrbach aller rendre visite, dans sa loge, au citoyen Bonnier. Puissent ces espérances, que d'autres indices fortifient encore, ne pas être trompeuses !

— Par suite des derniers changemens opérés à Milan, Fouché (de Nantes), notre ambassadeur auprès de la république cisalpine a été rappelé.

— Pendant que les gazettes de Vienne tuent Berthier, d'autres personnes qui ne disent peut-être pas plus vrai, le font prendre par les Anglais, lorsqu'il revenoit en France.

— Charles Panckouke, si connu par son édition de l'Encyclopédie & par une foule d'autres grandes entreprises littéraires, vient de mourir. Il est vivement regretté par les hommes de lettres dont il avoit toujours su se concilier l'estime.

— Alquier, loin de songer à quitter la résidence de Manich, vient d'y louer un hôtel pour deux ans.

— Des personnes à portée d'être bien instruites assurent que l'indépendance n'est ni prochaine, ni organisée à Saint-Domingue ; que les autorités civiles sont restées dans le devoir ; que seulement Toussaint-Louverture s'est révolté à main armée contre l'agent particulier du directoire ; que la cause de cette rébellion vient du mécontentement exprimé par Hédouville, relativement à la capitulation du général negro avec les anglais. Hédouville avoit traité avec ces derniers à des conditions bien plus avantageuses pour nous.

Toussaint-Louverture en fut piqué ; il engagea le général anglais à rendre cette convention ; & ayant été envoyé vers lui pour en préparer une autre, il reçut l'accueil le plus brillant dans le camp britannique. Hédouville l'accuse de s'être laissé enivrer de tant d'honneurs & de s'être ensuite montré le zélé protecteur des colons qui avoient servi sous les anglais. De-là des démêlés entr'eux & le retour en France d'Hédouville, qui n'avoit pas assez de forces pour lutter contre son rival.

Nous rapportons ces détails sans pouvoir les affirmer. — On annonce que c'est dans Agen seul, et non, comme on l'a imprimé, dans le département de Lot et Garonne, que les anarchistes s'efforcent de prendre de l'influence. Ce département jouit en général du plus grand calme ; et il en est peu où la république soit plus universellement honorée.

— Un ordre du général Joubert met les troupes piémontaises sur le même pied que les troupes françaises pour la paie, comme pour tout le reste.

— Le citoyen Visconti, ci-devant ambassadeur de la république cisalpine à Paris, vient d'être nommé ministre de police à Milan ; & le citoyen Pensa, ex-censeur de la comptabilité, a été nommé ministre des finances.

— Un violent incendie a consumé, dans la nuit du 23 au 24 frimaire, le château qui appartenoit autrefois au roi de Sardaigne, à Chambéry. L'administration centrale du Mont-Blanc y étoit logée ; presque tous ses papiers ont été le proie des flammes. On ignore jusqu'ici les causes de cet accident.

— Les commissions militaires sont abolies en Irlande. Tous les prévenus seront désormais traduits devant les tribunaux ordinaires.

— Le corps législatif batave a accordé une amnistie générale pour tous les délits révolutionnaires commis sur le territoire de cette république depuis 1795. En conséquence, les deux ci-devant directeurs, Finge & Van-Langen ont été mis en liberté.

— Si on en croit des lettres de Hambourg, le roi de Prusse auroit annulé l'édit qui accorderoit à ses troupes une augmentation de solde. Cette révocation auroit produit dans l'armée un vif mécontentement & des attroupe-mens dangereux. Ces bruits demandent confirmation.

— Rien encore de décidé sur le sort de Napper-Tandy & de ses compagnons.

— On assure que Paul I^{er}. s'est déclaré grand-maître du ci-devant ordre de Malte, et qu'il a déjà, en cette qualité, conféré une dignité importante au comte de Cobenzel, ambassadeur autrichien à Pétersbourg. Cette usurpation de l'empereur de Russie est de nature à donner des inquiétudes à plus d'une puissance.

— Les nouvelles les plus récentes d'Egypte continuent à être très-rapprochées. Le 30 fructidor, les Arabes, au nombre de 10 à 12 mille, ont attaqué la garnison de Damiette. Ils ont été repoussés & battus par 4 à 500 français ; 1500 arabes ont été tués ou noyés. On leur a pris de très-belles pieces de canon de bronze, & trois drapeaux. (A demain les détails).

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 1^{er}. nivôse.

88 46 81 57 66.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen SAVARY.

Séance du 1^{er}. nivôse.

Dubois (des Vosges) présente un projet de résolution qui est adopté & qui porte qu'il sera accordé en dégrèvement de la contribution foncière, 750 mille francs au département de la Vendée, 358 mille francs à celui des Deux-Sevres, 327 mille francs à celui de la Loire-Inférieure, & 827 mille francs à celui de Maine & Loire.

On annonce le départ d'un grand nombre de conscrits. — Mention honorable.

On reprend la discussion du projet de Boulay-Paty, relatif aux marchandises anglaises provenant de prises maritimes. — Ludot pense qu'on devoit appliquer les dispositions des loix des 10 brumaire an 5 & 28 nivôse an 5, à toutes les puissances en guerre avec la république. — Duplantier & Darraç opinent pour le projet. — La discussion est continuée à demain.

On renouvelle le bureau ; Berlier est président : les secrétaires sont Quirot, Rollin, Joubert & Destrem.

Nota. Le conseil des anciens a procédé au renouvellement de son bureau. Perrin (des Vosges) a été nommé président. Les secrétaires sont Arnouf, Simon, Brostaret & Pilastr.

Bourse du 1^{er}. nivôse.

Table with 2 columns listing market prices for various goods like Amsterdam, Idem cour., Hambourg, Madrid, Mad effec., Cadix, Gènes, Livourne, Bâle, Lyon, Marseille, Bordeaux, Montpellier, Esprit, Huile d'olive, Café Martin, etc.

Gravure représentant la Nation française couronnée par la Victoire, & foulant à ses pieds le Despotisme & la Superstition ; tout enrichi d'emblèmes instructifs & intéressans. Cette gravure a été exécutée en Italie, après la délivrance de Rome & du Capitole. On la trouvera chez le citoyen Martinet, marchand d'estampes & de nouveautés, rue du Coq Honoré, n°. 124. Prix, 4 fr. & 5 fr. pour les départements.

Recherches sur quelques points d'histoire de la médecine, concernant l'inoculation, & qui paroissent favorables à la tolérance de cette opération ; par Borden, un volume. A Paris, chez Rémont, libraire, quai des Augustins, n°. 41. Prix, 2 fr. 50 cent. & 3 fr. franc de port.

A. FRANÇOIS.